



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/17879\*  
28 février 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 113ème séance plénière de sa quarantième session, le 12 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/93 intitulée "Armement nucléaire israélien" 1/.

2. Aux paragraphes 3, 4 et 5 de cette résolution, l'Assemblée :

"3. Prie une fois encore le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Israël se conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

4. Réitère sa demande au Conseil de sécurité d'enquêter sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration d'autres Etats, parties et institutions à ces activités;

5. Engage tous les Etats et toutes les organisations qui ne l'ont pas encore fait à cesser de coopérer avec Israël et de lui prêter assistance dans le domaine nucléaire."

#### Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/40/93.

-----

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.